

7 Jours Filpac Cgt

Directeur de publication : Marc Peyrade - Rédaction : Jean Gersin - n° 14

La non parution des quotidiens nationaux est le premier acte de résistance à la destruction des conventions collectives programmée par Valls-Macron, le Medef et Combrexelle

La situation à l'AFP et dans la presse quotidienne

Cet été, le président-directeur général de l'Agence France Presse, Emmanuel HOOG, a dénoncé les 117 accords d'entreprise pour, prétend-il, « mener une négociation d'entreprise » autour d'un seul grand accord.

Plusieurs conventions collectives s'appliquent à l'AFP : celle des journalistes, celles de la Fédération française des agences de presse (FFAP) et les quatre conventions qui font référence au Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN) pour les personnels non journalistes. Les syndicats CGT (COMITÉ INTER CGT SIP CGT INFO'COM CGT SGLCE, SNJ-CGT, BP UFICT LC) ont appelé lundi 9 à la mobilisation en revendiquant le maintien des ouvriers, employés et cadres dans ces conventions collectives de la PQN.

Le Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN) est en effet responsable de la destruction sociale à l'AFP, qui est membre correspondant du SPQN. Deux représentants du SPQN siègent au conseil d'administration de l'agence, M. Francis MOREL, président du SPQN, PDG du groupe Les Echos (LVMH), et M. Louis DREYFUS, président du directoire du groupe Le Monde (Niel).

À L'AFP, les syndicats CGT toutes catégories, FO toutes catégories et CFE-CGC de l'agence ont appelé à un mouvement de grève de 24 heures jusqu'à ce mardi 10 novembre à 14 heures.

L'offensive du gouvernement et du patronat contre les conventions collectives trouve sa première réponse

Toutes les conventions collectives, qui protègent les contrats de travail, sont en danger. Valls, selon les recommandations de son rapporteur Combrexelle, exige un « accord de méthode » sur ces conventions fin décembre. Les conventions collectives, ayant force de loi, sont la cible commune au gouvernement et au Medef, qui désignent tout élément du droit social comme fauteur du chômage.

Tout contrat de travail de toutes les branches professionnelles relève d'une de ces conventions qui permettent de garantir à tout salarié un ensemble d'éléments sociaux négociés. C'est justement ce que veut détruire le bloc Medef-gouvernement. La thèse libérale intégriste qui guide l'offensive, c'est que la loi doit céder le pas au contrat local, rédigé selon les seules exigences de la compétitivité.

La réponse des syndicats de la presse quotidienne et leur combat que soutient la Filpac Cgt se déroulent dans ce contexte.

La Filpac Cgt

- **rejette totalement la destruction des conventions collectives et du droit social actuel.** S'il doit apparaître de nouvelles formes d'emplois, qu'elles s'intègrent dans la légalité du droit social actuel. C'est bien le statut du travail salarié qu'il faut étendre aux travailleurs précaires, et non précariser le Travail entier au nom de l'entrepreneur nomade.
- **combat la concurrence entre salariés** et la disparition du cadre légal au profit de la précarité. La charge de travail, même numérique, doit être mesurée à l'entreprise et délimitée par un contrat de travail. Le forfait jours n'est qu'un autre nom de la disparition du temps de travail et de la quantification de la charge de travail.
- **s'oppose au mensonge d'État qui présente le Code du Travail comme fauteur de chômage**, et l'ensemble des lois sociales comme archaïques, s'opposant à la modernité du numérique. Au contraire, le numérique est une formidable opportunité de rassemblement de tous les salariés autour d'objectifs communs. L'un d'entre eux consiste à défendre et promouvoir la Sécurité sociale sous tous ses aspects, en l'étendant au revenu même du Travail.

La Filpac Cgt participera avec ses syndicats à tous les combats pour le droit social contre les tentatives actuelles de destruction du Code du travail et des lois protectrices des travailleurs.